

## Cathédrale :

### la Cour des Comptes sonne le tocsin

*En appui au groupe «Pétition pour la Cathédrale», nous avons déploré il y a une année (cf. Patrimoine lausannois n° 51 juillet-septembre 2008) les très inadéquats travaux de restauration infligés à la Cathédrale de Lausanne. Nous déplorions également l'abandon manifeste et incompréhensible de plusieurs parties de l'édifice qui se dégradent de façon quasi irréversible et sans autre soin que le curage préventif au marteau-piqueur.*

Dans l'intervalle, plusieurs experts ont été saisis de la question et ont pris position dans diverses revues et journaux. Des visites du monument, organisées par les pétitionnaires, ont permis de visualiser sur place nos revendications; une réprobation générale des méthodes d'intervention s'est manifestée. L'indignation a été aussi forte que l'attachement des Vaudois à leur cathédrale et en raison de l'importance du monument (souvent qualifié comme étant l'édifice gothique suisse majeur) et de sa valeur emblématique et symbolique.

En réponse à la pétition, le Conseil d'Etat vaudois a rédigé ce printemps une charte qui tente de clarifier les procédures, tout en affirmant, dans le titre même du communiqué de presse qui l'accompagne, que «les règles de l'art [sont] respectées». Attitude paradoxale de reconnaissance des erreurs tout en les niant...

La Cour des Comptes, qui a pour mission d'assurer, en toute indépendance, le contrôle de l'utilisation de tout argent public sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité, a également été saisie du dossier. Elle a rendu son rapport à fin novembre 2009. Ses conclusions sont accablantes; elle relève entre autres:

- des manquements importants dans la gouvernance des travaux;
- le non-respect des procédures de gestion;
- des techniques de restauration en décalage avec la pratique européenne de la restauration des monuments historiques qui préconise l'usage de produits et de procédés réversibles permettant de conserver la matière;
- le parti inadéquat de la reconstruction à neuf adopté à la cathédrale (par exemple les arcs-boutants) car il s'avère en général beaucoup plus cher - de l'ordre de 50% - qu'une conservation conforme à la déontologie et efficacement menée;
- le non-respect de la législation sur les marchés publics quant au choix des mandataires;
- le coût élevé de l'archéologie, puisque les montants dépensés dépassent systématiquement les montants des demandes de financement, bien que le risque d'imprévisibilité soit compris dans le devis;
- la situation de monopole de la maîtrise d'oeuvre, confiée au même cabinet d'architectes depuis 20 ans.



Cathédrale de Lausanne, chevet, état décembre 2009

La Cour des Comptes formule aussi plusieurs recommandations, en particulier que «l'entretien courant doit être mieux assuré avec une planification et des budgets réguliers, afin d'éviter la répétition fréquente de travaux de restauration lourds et coûteux. Cette politique est suivie par les responsables de nombreux édifices européens, en particulier à Berne et Strasbourg pour citer deux édifices construits dans des matériaux semblables».

Nous espérons que le rapport de la Cour des Comptes soit considéré comme une chance unique de reprendre en main la conservation de la Cathédrale, sur des bases saines et renouvelées, et qu'il inspire des modifications fondamentales de l'entretien de l'édifice, dans sa restauration comme dans les démarches administratives. Nous demandons au Conseil d'Etat d'opérer ce changement de paradigme dans l'approche du monument: sans plus tarder et à long terme, il convient désormais de consacrer exclusivement à l'entretien préventif régulier un montant annuel d'environ 1 million de francs. Et pour les cinq années à venir, l'enveloppe d'entretien doit être majorée en conséquence pour enrayer rapidement la perte de substance historique monumentale des parties les plus gravement délaissées.